

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-THOUET

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-neuf octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Châtillon sur Thouet, sous la présidence du Maire, Claude DIEUMEGARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2020

Présents : Mmes AIGUILLON, BEAU, BONNEAU, BROUSSEAU, CHOUETTE, DUPUIS, ESTRADÉ, RAYMOND, RINSANT.
Mrs BILLON, CHARGELEGUE, DIEUMEGARD, FERJOU, GUICHET, GUITTARD, MAGNERON, MAHU, MORIT, QUIQUELY, ROUVREAU.

Secrétaire de séance :

Procurations : M ALLARD donne pouvoir à M GUICHET

Absent(s) excusé(s) : Mmes CRÉON et NORDEY.

Adoption du PV de la séance du 14/09/2020 : Adopté à l'unanimité

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Date CM	N°	Date de la Décision	Objet de la commande	Destination	Entreprises attributaires	prix TTC
19/10/2020	1	15/09/2020	déplacement poteau		GEREDIS	5 728,85 €
	2	15/09/2020	achat ordinateur portable	CTM	FACE INFORMATIQUE	4 819,20 €
	3	15/09/2020	perceuse visseuse	CTM	PROLIANS	347,30 €
	4	16/09/2020	PLACARD	mairie	JM MORIN	1 488,48 €
	5	05/10/2020	communication/impression	IMPRESSION bulletin municipal	Tti Services IMPRIMERIE	4 502,74 €
	6	06/10/2020	entretien chauffage	bâtiments communaux	SPIE BATIGNOLLES ENERGIE	1 783,81 €
	7	07/10/2020	organigramme clés	CTM	SIDER	1 120,34 €
				TOTAL	19 790,72 €	

Adopté à l'unanimité.

Tarifs des salles :

Les tarifs communaux pour l'année 2021 ont été discutés en commission générale du 07 septembre dernier. Dans le contexte actuel de la crise sanitaire et de son impact négatif sur les entreprises, les associations, la vie sociale, il en ressort une non-augmentation des tarifs pour 2021 concernant:

- ✓ La salle des fêtes,
- ✓ La salle des conférences,
- ✓ La réalisation des entrées de parcelles,
- ✓ La location de matériel,
- ✓ Le cimetière.

S'agissant de la salle Bernard COLLON, compte-tenu des projets municipaux à venir, et de son état, il est proposé de la retirer des tarifs de location.

Le conseil municipal décide :

- ✓ RECONDUIRE les tarifs 2020 pour l'année 2021 sans augmentation,

✓ RETIRER la salle Bernard COLLON, des locations communales.
Adopté à l'unanimité.

Taxe d'aménagement:

La taxe d'aménagement est l'impôt local perçue par la commune sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments que vous pouvez faire sur votre terrain dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable).

Elle est due pour toutes les surfaces de plancher des constructions closes et couvertes dont la superficie est supérieure à 5m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80m, y compris les combles et les caves,

Vu la délibération 2425 du 07 octobre 2011, instituant la taxe d'aménagement dans la commune,

Vu la délibération 2614 du 21 novembre 2014 qui modifie la délibération 2583 du 30 juin 2014, qui exonère les abris de jardin du paiement de la taxe d'aménagement, et qui fixe à 1% le taux de cette taxe pour la part communale.

Le conseil Municipal décide de :

✓ RECONDUIRE pour 2021 le taux de cette taxe à 1% pour la part communale.

Adopté à l'unanimité.

CCPG – Bilan des activités communautaires

Le Conseil Municipal décide de :

✓ PRENDRE acte du rapport d'activités 2019 de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine

Adopté à l'unanimité.

CCPG – rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le Conseil Municipal décide d' :

✓ APPROUVER le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2019.

Adopté à l'unanimité.

1000 chantiers – logements de la résidence de l'Ebeaupin – remise aux normes électriques – demande de subvention :

Le Conseil départemental des Deux-Sèvres souhaite soutenir la reprise de l'économie deux-sévrienne en favorisant 1000 chantiers pour des travaux contribuant à la valorisation du cadre de vie.

Aussi, la commune souhaite proposer la remise aux normes électriques des logements communaux en faisant installer des interrupteurs différentiels dans tous les logements de la résidence de l'Ebeaupin qui n'en sont pas équipés.

Le conseil municipal décide d' :

✓ ACCEPTER le projet qui vient d'être décrit,

✓ AUTORISER le Maire à déposer un dossier auprès du Conseil Départemental des deux sèvres pour solliciter une subvention de 5000 € maximum,

✓ AUTORISER le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

Restauration et reliures des registres

La réglementation applicable aux registres d'état-civil et des actes administratifs (délibérations, arrêtés, et décisions) impose des règles spécifiques pour la reliure de ces actes,

Il est nécessaire de prévoir les travaux de suivants :

Reliures : 18 registres à relier pour un montant total de 1896,57 € ttc

Restaurations et numérisations : 2 843,10 € ttc

Le conseil municipal décide d' :

✓ ACCEPTER les devis de reliures, de restaurations et de numérisation pour un montant total de 4 739,67 €

✓ AUTORISER le Maire à déposer un dossier auprès du Conseil Départemental des deux sèvres pour solliciter une subvention,

✓ AUTORISER le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce projet.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020,

Adopté à l'unanimité.

Décision modificative :

articles	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
6718	2 500 €	remboursement de salles
60628	17 000 €	petit équipement dont masques
611	2 000 €	reliures registres
042	-12 000 €	amortissements des biens
022	-9 500 €	dépenses imprévues
total	0 €	équilibre
articles	SECTION d'INVESTISSEMENT	
2316	3 000,00 €	restauration de registres
21318 op 0085	51 500,00 €	relais de poste
020	-54 500,00 €	dépenses imprévues
total	0,00 €	équilibre

Adopté à l'unanimité.

SIEDS groupement de commandes d'achat d'énergies non soumis à délibération. Retiré

QUESTIONS DIVERSES :

M MAGNERON explique qu'un administré s'est rapproché de lui pour savoir quelles sont les démarches à réaliser pour obtenir un numéro.

M DIEUMEGARD répond qu'il suffit d'en faire la demande écrite en mairie.

M MAGNERON répond que l'administré a déjà fait cette démarche, mais il n'a toujours pas eu de réponse.

Mme BEAU lui répond que le sujet a été traité en réunion de la municipalité et qu'une réponse lui a été apportée.

Mme CHOUETTE explique qu'à l'école élémentaire il existe un problème concernant les sanitaires. Un courrier a été adressé à la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine pour demander la réalisation des travaux. Un collectif de parents d'élèves l'a contacté lui expliquant qu'ils ne lâcheront pas, et qu'ils étaient susceptibles de rencontrer la presse pendant les vacances.

M DIEUMEGARD explique qu'un courrier a été adressé au Président de la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine demandant la réalisation des travaux. Il pense que ce sera mis au programme de la CCPG. Tout ne peut pas être fait en même temps.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été traitées, Monsieur le Maire prononce la clôture de la séance à 21h10.

A Châtillon sur Thouet, le 19 octobre 2020.

Le Maire, Claude DIEUMEGARD